



Mardi 1^{er} décembre, le directeur s'est adressé à la brigade de fixe matinée pour annoncer qu'un collègue Chef d'équipe a été mis à pied à titre conservatoire.

Nous ne pouvons nous prononcer, pour l'instant, sur cette mesure qui mènera en toute probabilité notre collègue à rencontrer sous peu un Conseiller de Pôle emploi. Nous communiquerons les éléments constitutifs de cette affaire aux collègues, et c'est collectivement que seront décidées les éventuelles actions de solidarité et de soutien. D'ores et déjà, nous appelons la direction à l'indulgence, la perte d'emploi dans la période conduisant inéluctablement à la déchéance sociale.



Un/e Charognard/e parmi nous !

Les faits commis et reprochés ont été portés à la connaissance du chef d'établissement par **une lettre anonyme qualifiée justement par lui-même, de « Torchon »**.

Selon l'Académie française, la Lettre anonyme est une lettre généralement calomnieuse, insultante ou dénonciatrice, et que son rédacteur n'a pas signée
L'auteur d'une telle lettre est surnommé un « corbeau ». (Wikipédia)

L'écœurement face à une telle pratique, le dispute à la colère !

La colère de savoir parmi nous un ou une collègue dénué/e à ce point des élémentaires notions de morale et de solidarité qui assurent la cohésion du groupe social, en particulier au travail !

La colère de savoir parmi nous quelqu'un/e d'assez veule pour assouvir on ne sait quelle vengeance au moyen de la dénonciation anonyme conduisant en toute connaissance de cause à la perte d'emploi d'un collègue !

Ce genre de raclure, dont la connerie n'égale que la lacheté, finit toujours par commettre l'erreur qui permet de le/la démasquer. **Nous prévenons le/la corbeau : lorsque nous lui mettrons la main dessus, il/elle risque de perdre toutes ses plumes dans l'affaire !!!**

